



Réunion PIGMA du 4 avril 2012

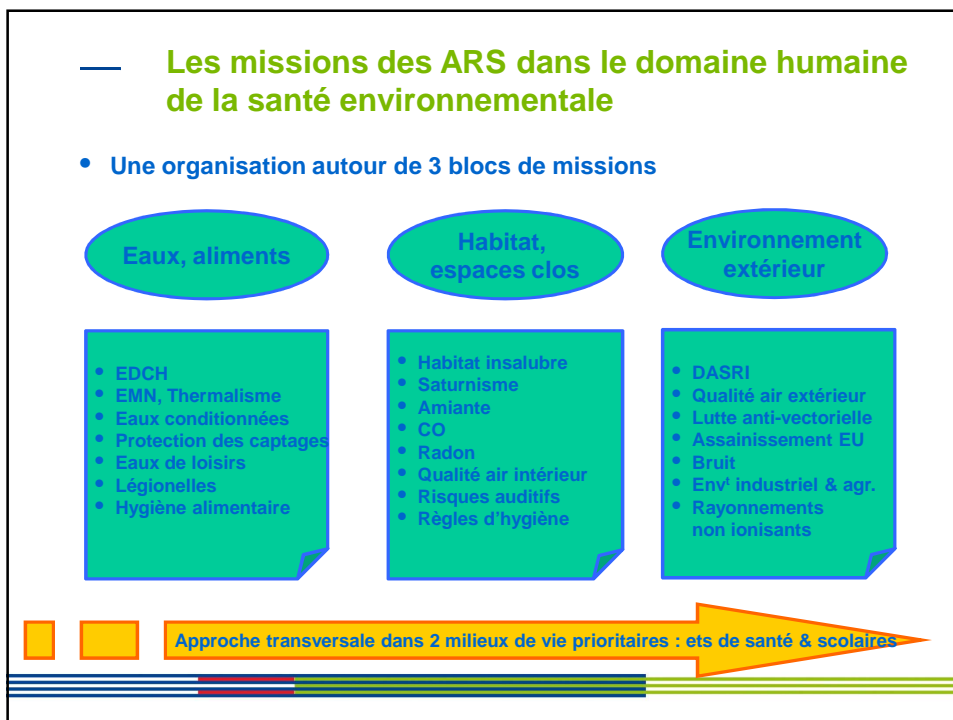
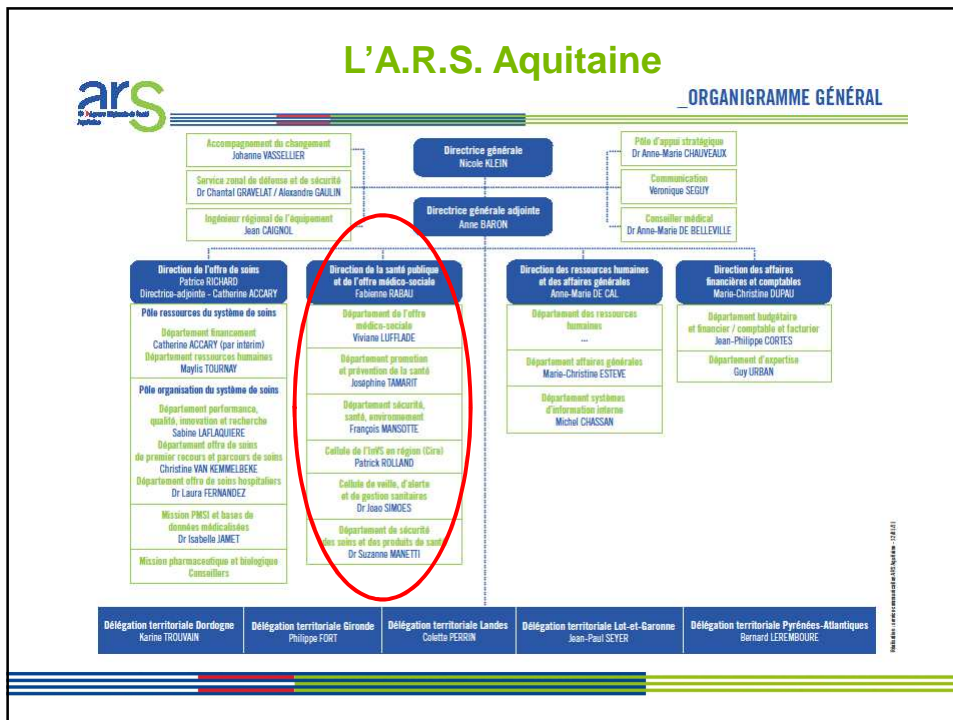


— L'agence régionale de santé: un pilotage de santé renouvelé

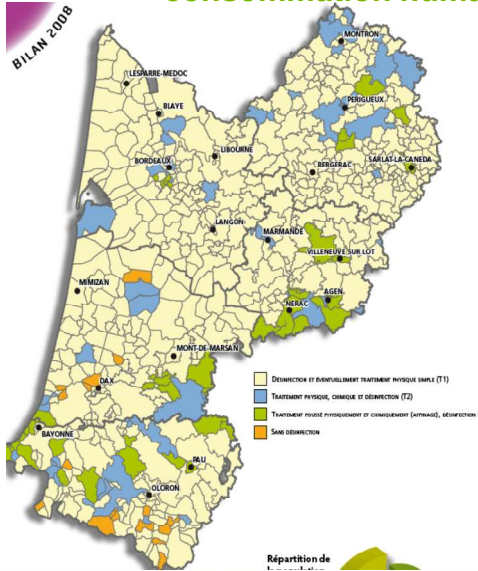
— En place depuis le 1^{er} avril 2010 avec un objectif de **décloisonnement des compétences** – Etat - assurance maladie - **et des secteurs d'activité** : hospitalier, ambulatoire, médico-social, prévention, sécurité sanitaire

— Un système intégré regroupant l'Etat et l'assurance maladie





Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



L'Aquitaine compte :
-1600 captages
-661 unités de distribution
(UDI)
(154 UDI [>5000hab])

Les modalités d'information sur la qualité des eaux de consommation humaine

L'ARS :

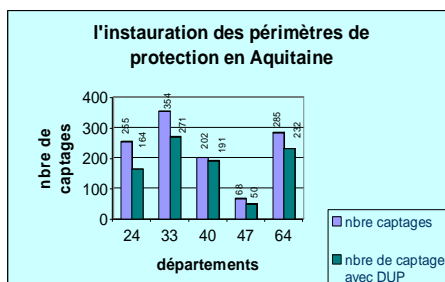
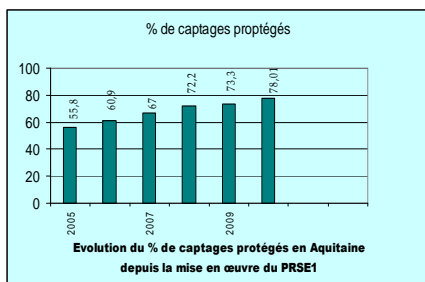
- Diffuse les résultats du contrôle sanitaire (i-mailing)
- Réalise une synthèse annuelle sur la qualité de chaque UDI, synthèse qui sera adressée à chaque abonné avec la facture d'eau
- Réalise des bilans :
 - départementaux, régionaux
 - nationaux (obligation européenne)
- Met en ligne les synthèses sur le site internet de l'ARS:
<http://ars.aquitaine.sante.fr/Fiches-d-information-annuelles.110453.0.html>
- Informe sur la mise à disposition des résultats actualisés du contrôle sanitaire sur le site du ministère de la santé: <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

Toutes les données proviennent du système d'information en santé-environnement sur les eaux (SISE-Eaux).

L'établissement des périmètres de protection des captages d'eau potable

Evolution de l'instauration des périmètres de protection en Aquitaine de 2005 à 2010

Situation par département en 2010



L'utilisation des SIG dans les services SE

Numérisation des captages et des périmètres de protection des captages sous Arcview (fichiers au format « shape »)

Liste des items pour les captages et leurs PPC (données SISE-Eaux)

- Département d'implantation (INSEE)	- Code du captage de référence
- Code national de l'installation	- Libellé du captage de référence
- Nom de l'installation	- Code nature de l'eau
- Commune du PSP (code)	- Coordonnées X du PSP
- Commune du PSP (Libellé)	- Coordonnées Y du PSP
- Etat (actif, projet et secours)	- Débit moyen journalier (m3/j)
- Usage (AEP et PRV)	- Profondeur du captage (m)
- Code de l'UGE	- Code BRGM
- Libellé de l'UGE	- Code Protection
	- Code état de la procédure
	- Date de l'arrêté de DUP
	- Inscrit au SDAGE ("Grenelle")

— Le caractère sensible et confidentiel des données

- Le Secrétariat général de la Défense Nationale et le ministère chargé de la santé considèrent que les données relatives aux coordonnées géographiques des points de captage et leurs périmètres de protection constituent une information particulièrement sensible et confidentielle à exclure du champ de toute communication au grand public, directement ou indirectement, quelque soit la forme du support d'information.
- Seuls les organismes institutionnels peuvent être destinataires de ces informations, sous réserve de la signature d'une convention d'échange bilatérale, par laquelle ils s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées géographiques des installations d'eau potable (BRGM, DREAL, ONF, SNCF, ERDF...)

— L'évolution du site internet national Eau potable

- Le bureau de la qualité des eaux a initié, depuis le second trimestre 2010, le projet de mise en œuvre de systèmes d'information géographique relatifs aux périmètres de protection des captages (SIG-PPC) avec accès sécurisé et aux unités de distribution (SIG-UDI) avec accès grand public.
- Mise en place, à partir du site Internet existant, d'une plateforme sécurisée accessible uniquement aux professionnels, mettant à disposition les informations relatives aux périmètres de protection des captages avec notamment les tracés des périmètres de protection et les servitudes associées.
- Etat de situation: lancement début 2012 de la deuxième prestation de dématérialisation des données cartographiques selon un format homogène.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade



L'information sur la qualité des eaux de baignades

La base de données SISE-baignades

Les modalités d'information

- Sur les lieux : Affichage des résultats du contrôle sanitaire
- Bilans annuels (par département)
- Diffusion d'un dépliant régional sur la qualité des eaux de baignade (75 000 ex) dans les lieux fréquentés par les baigneurs
- Mise à disposition des résultats sur le site internet du ministère <http://baignades.sante.gouv.fr/editorial/fr/accueil.html>

- accès par liste déroulante (département, commune, site de baignade) ou **par carte**